

## Conditions générales de vente

### 1. Définitions

Bib Krea : désigne l'entreprise qui a pour mission de concevoir des formations en ligne  
*Hébergé par la couveuse REUSIT - Angle de la Rue Benoite Boulard & Rue ZI, 97410 Saint Pierre, 0262 25 10 54, SIRET432 741 767 000 78, code APE 8559A, Déclaré sous le numéro 98 97 03284 97 auprès du Préfet de Région de la Région Réunion.*

Le contrat : est l'ensemble de l'accord conclu entre Bib Krea et le client, matérialisé par le devis signé. Les présentes conditions générales de vente et tout autre document associé forment un tout indissociable

Le Client : désigne le demandeur du contrat

### 2. Objet et étendue des prestations

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre Bib Krea et le client dans le cadre des prestations de **conception de ressources E-learning**.

Le contrat est conclu entre Bib Krea et la personne physique ou morale dont l'identification figure sur le contrat ci-après dénommé le Client.

Les présentes conditions générales, révisables à tout moment par Bib Krea, s'appliquent à l'ensemble des prestations de services et à toutes les activités, sauf convention particulière.

Les informations figurant sur tout autre document, quel qu'il soit, n'ont qu'une valeur indicative, sauf mention contraire figurant ci-après. Toute signature des présentes implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente.

Bib Krea s'engage à mettre en œuvre les moyens en son pouvoir pour la réalisation de la mission qui lui est confiée. Dans tous les cas,

le client est seul responsable des décisions ou options prises durant l'exécution de la mission. Dans le cas où le client souhaite une modification de la formation qui modifie le contenu de la mission précédemment définie, cette prolongation fait l'objet d'un avenant de contrat soumis aux mêmes conditions que la mission générale.

### 3. Durée et date de la prestation et du contrat

La durée de la prestation est indiquée dans la réponse du cahier des charges du client. Elle correspond à la durée du contrat.

Le calendrier pourra être modifié en fonction du temps de validation des livrables par le client. Se reporter au chapitre 6 Obligations réciproques.

### 4. Conditions d'annulation ou de rétractation

#### a) Conditions générales

La société Bib Krea peut être amenée, pour assurer une meilleure organisation des prestations ou si des circonstances extérieures l'y obligent, à en modifier les dates, de façon totale ou partielle. En cas de report de la date de tout ou partie de la prestation, une (des) nouvelle(s) date(s) lui sera (seront) proposée(s). En cas de report du fait de qui ne correspond pas au planning du client pour une période de 3 mois, les frais de réservation seront renvoyés au client.

Pour toute annulation de la prestation de la part de Bib Krea, l'intégralité des ahres sera versée au client.

Dans le délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, le client peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute annulation du fait du client non justifiée entre 11 et 21 jours ouvrables avant le début de la mission, entraînera une facturation de 10 % HT de la prestation pour frais d'annulation. Toute annulation du fait du client non justifiée moins de 10 jours ouvrables avant le début de la mission, entraînera une facturation de 30 % HT de la prestation pour frais d'annulation.

## b) Force majeure

La société Bib Krea ne saurait être tenue responsable de l'inexécution des prestations en cas de force majeure, et notamment en cas de perturbation des moyens de communications, et/ou grève totale ou partielle des services postaux et moyens de transport communications, inondations, incendies, cyclones, ...

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le client ne peut assumer la suite du contrat, il peut le résilier. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

## 5. Contenu de la prestation

Le contenu de la prestation fournie par Bib Krea est indiqué dans la réponse au cahier des charges.

## 6. Obligations réciproques

Le client s'engage à définir ses besoins, à transmettre dès le début de la mission et tout au long de celle-ci tous les documents et informations à son bon déroulement.

La mission ne pourra débuter que dans la mesure où Bib Krea aura en sa possession le contenu brut de la formation, les documents et informations nécessaires à la bonne réalisation de la mission.

Le client s'engage également à transmettre, dès réception tout courrier ou document qui lui serait adressé par un tiers et en rapport avec la mission ainsi que toute information orale.

Il met plus généralement à la disposition de Bib Krea tous les moyens nécessaires et apporte une collaboration active à la bonne réalisation de la mission.

Le client s'engage à désigner un correspondant investi du pouvoir de décision, un correspondant expert - métier, un correspondant investi aux connaissances de sécurité informatique de l'entreprise pour l'ensemble de la mission.

Bib Krea s'engage à faire toute diligence, selon sa méthodologie dans l'examen des documents et informations remis ou transmis.

Bib Krea se réserve la possibilité, sans indemnité, de ne pas effectuer tout ou partie de sa mission ou des raisons matérielles, de sécurité ou déontologiques.

Bib krea s'engage à soumettre à validation par le client les livrables lors des étapes suivantes :

1- Scénarisation, 2-Storyboard , 3-Médiatisation, 4-Recettage

Le client s'engage à valider ces livrables dans un délais de 20 jours ouvrables à partir de leur réception. Le client bénéficie de 2 allers retours maximum par livrable avec Bib Krea. Passé ce délai et aller retour, les livrables seront reconnus comme validés de fait.

Dans le cas où le client souhaite un niveau de scénarisation ou/et de médiatisation supérieur à ceux validés lors du devis, ces modifications feront l'objet d'un avenant de contrat soumis aux mêmes conditions que la mission générale et de l'établissement d'un règlement supplémentaire.

## Prix

Les prix facturés au client sont indiqués ceux en vigueur au jour de la signature du « BON POUR ACCORD » sur le contrat, déduction faite le cas échéant de tous les rabais, remises et ristournes applicables à la commande.

## 7. Conditions de règlement

### a) Conditions générales

Le client s'engage à verser 50% du montant total de la prestation lors de la signature du contrat. Cette somme représente des arrhes, et elle sera acquise en totalité, par Bib Krea en cas de demande d'annulation de la prestation à l'étape de la **validation de la médiatisation**.

Bib Krea s'engage à reverser 20% du montant des ahrrs si le client annule la prestation au plus tard à la validation de l'étape du storyboard.

Le paiement est dû au plus tard 30 jours à compter de la date d'émission de la facture par Bib Krea, ou selon les règles de la comptabilité publique si le client est un client public.

Les factures sont émises fin de mois au prorata temporis des prestations effectuées.

Le règlement du prix de la prestation est à effectuer soit par chèque à l'ordre de Bib Krea soit par virement soit en espèces remises en mains propres à un représentant de la société Bib Krea dont le client se sera assuré préalablement de la qualité. Aucun règlement en espèces ne sera accepté par courrier.

b) Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne l'application du taux d'intérêt prévu à l'article L441-6 du code du commerce. En cas de dépassement de ce délai de paiement, la société Bib Krea émettra une facture mensuelle portant mention des intérêts dus.

## 8. Confidentialité

Toute mission ou prestation donnant lieu à l'émission de documents personnalisés à la demande du client restent la propriété de celui-ci. La société Bib Krea s'engage à respecter le caractère confidentiel de ces documents, ainsi que de toute donnée ou information concernant le client auquel elle aura pu avoir accès dans le cadre de l'exécution de ses missions au sein de l'entreprise cliente.

Cette clause ne s'applique pas aux informations relatives au client ayant un caractère public.

## 9. Contexte juridique

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Toute contestation de quelque nature que ce soit, notamment celles portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, sera soumise au tribunal de commerce de Saint Pierre, sauf disposition contraire d'ordre public applicable au cas d'espèce.

*Paraphe du Client sur chaque page.*

A \_\_\_\_\_

**Pour le CLIENT :**

(Cachet, signature et nom du signataire)

Le

**Pour Bib Krea :**

Barbara Cauden, Gérante

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société ..... pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.